

ARRETÉ N° 2017-062

Vu le code de l'éducation, et en particulier ses articles L.719-1 et D.719-1 à D.719-40

Vu les statuts de l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines

Vu les statuts de l'UFR de sciences

Vu l'arrêté n°2017-061 en date du 16 octobre 2017 relatif à l'organisation des élections visant à renouveler les représentants des étudiants, au sein du conseil de l'UFR de sciences

Vu la note d'information en date du 16 octobre 2017 relative au renouvellement des représentants des étudiants au sein du conseil de l'UFR de sciences

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE VERSAILLES SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

ARRETE :

ARTICLE 1 :

Les opérations électorales visant à renouveler les représentants des étudiants, au sein du conseil de l'UFR de sciences, se dérouleront le Jeudi 23 novembre 2017, de 9 heures à 16 heures (sans interruption).

ARTICLE 2 :

Délégation a été donnée à Madame Christine GRECK, Directrice de l'UFR de sciences, pour organiser le déroulement des élections, et notamment pour la constitution du bureau de vote.

Le bureau de vote est constitué comme suit :

UFR de sciences Salle Archimède 45 avenue des Etats-Unis 78000 Versailles	Président : Florence GOETHI Assesseurs : Emmanuelle BOURCIER Fatima PREVOST Christelle MARTIN
--	--

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Directrice de l'UFR de sciences, chacun pour ce qui les concerne, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Versailles, le 16 octobre 2017

Pour le Président de l'UVSQ et par délégation
Le Directeur de l'UFR de sciences

Christine GRECK



Arrêté affiché le : 23 OCT. 2017

Arrêté transmis au Recteur, chancelier des universités le :

23 OCT. 2017